



Commission économique pour l'Europe

**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau
et la santé à la Convention de 1992 sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Douzième réunion

Genève, 14 et 15 avril 2021

**Rapport du Groupe de travail de l'eau et de la santé
sur sa douzième réunion**

I. Introduction

1. La douzième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est tenue les 14 et 15 avril 2021 à Genève et en ligne.

2. Elle avait pour principal objectif d'examiner la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1) tel qu'adopté par la Réunion des Parties au Protocole à sa cinquième session (Belgrade, 19-21 novembre 2019), en tenant compte en particulier des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les programmes de travail actuels et à venir. Deux séances spéciales ont été organisées, au cours desquelles des exposés sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement et sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement ont été présentés, suivis d'un débat. Enfin, les participants à la réunion se sont penchés sur la manière de réunir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail.

A. Participation

3. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tchèque et Ukraine.



4. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont participé à la réunion.

5. Des représentants de la Commission européenne étaient également présents.

6. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont également pris part à la réunion : Armenian Women for Health and Healthy Environment ; Consultdev International ; Partenariat national du Kirghizistan pour l'eau ; Earth Forever ; Earthjustice ; Ecological Movement BIOM ; Fédération européenne des associations nationales des fournisseurs d'eau potable et des services des eaux usées ; Partenariat français pour l'eau ; Partenariat mondial de l'eau (GWP) Ukraine ; Human Right 2 Water ; Centre international de l'eau et de l'assainissement des Pays-Bas ; Journalists for Human Rights ; Partenariat national de Géorgie pour l'eau ; Assainissement et eau pour tous ; Viti Council e Aotearoa ; Women Engage for a Common Future ; Women's Youth League et World Information Transfer.

7. Des représentants des organisations intergouvernementales suivantes étaient présents : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale et Groupe de la Banque mondiale.

8. Des représentants des institutions universitaires ci-après ont participé à la réunion : Institut Deltares (Pays-Bas) ; Management Development Institute (Singapour) ; Imperial College London (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Institut de santé publique urbaine de l'hôpital universitaire d'Essen (Allemagne) ; Institut international de droit humanitaire et Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé de l'Université de Bonn (Allemagne).

9. Un expert indépendant en matière d'eau et l'assainissement, le Vice-président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ont également participé à la réunion.

10. Le service de la réunion était assuré par le secrétariat commun de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe).

B. Questions d'organisation

11. La Présidente de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, Alena Drazdova (Biélorus), a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux participants.

12. Elle a invité le Groupe de travail à élire son(sa) président(e) et ses vice-président(e)s. Le Groupe de travail a élu Kjetil Tveitan (Norvège) Président et Helena Costa (Portugal) et Gheorghe Constantin (Roumanie) Vice-Présidents.

13. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour tel que publié sous la cote ECE/MP.WH/WG.1/2021/1-EUPCR/1814149/1.2/2021/WGWH/03¹.

II. État d'avancement du processus de ratification

14. La Présidente a annoncé que les Parties au Protocole étaient désormais au nombre de 27 depuis l'adhésion du Monténégro le 22 novembre 2019. Elle a également indiqué que le Protocole comptait 36 signataires au total.

¹ Des informations relatives à la réunion, ainsi que les documents de session, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/environmental-policy/events/twelfth-meeting-working-group-water-and-health>.

15. Le représentant de l'Italie a informé le Groupe de travail que le Ministère de la santé avait élaboré une proposition de loi nationale de ratification du Protocole, qui devait encore être approuvée par le Ministère de la transition écologique. L'Italie espérait conclure le processus national de ratification dans les meilleurs délais.

16. Un représentant du secrétariat de la CEE a rappelé que le secrétariat conjoint pouvait être sollicité pour toute demande d'information ou question juridique concernant le Protocole et les formalités à accomplir dans le cadre du processus de ratification et d'adhésion, et pouvait notamment organiser des séances d'information virtuelles ou en présentiel sur les obligations qui découlent du Protocole et les avantages qu'il procure. Le Groupe de travail a également été informé que le secrétariat élaborait une nouvelle brochure de promotion du Protocole, en consultation avec le Bureau.

17. Le Groupe de travail a :

a) Accueilli avec satisfaction l'information selon laquelle l'Italie était en train de ratifier le Protocole et a encouragé le pays à hâter le processus ;

b) Demandé aux autres États, en particulier aux signataires, de ratifier le Protocole ou d'y adhérer dès que possible ;

c) Demandé au secrétariat conjoint d'établir, en coopération avec le Bureau, la version définitive de la nouvelle brochure de promotion du Protocole, de la faire traduire en français et en russe et de la publier en anglais, français et russe.

III. Session spéciale sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement

18. Pedro Arrojo-Agudo, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, a prononcé un discours liminaire dans lequel il a exposé l'état actuel de la mise en œuvre de ces droits dans la région paneuropéenne et au-delà et a évoqué l'interconnexion entre les droits de l'homme, l'état écologique des masses d'eau, les changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il a préconisé de renforcer davantage les systèmes de santé publique, en particulier en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène, notamment en remédiant au déficit de financement. Il a également mentionné la Directive révisée de l'Union européenne sur l'eau potable² récemment entrée en vigueur, en indiquant qu'elle constituait une avancée importante pour garantir l'accès à l'eau potable et pour protéger les ressources en eau. Enfin, il a souligné le rôle du Protocole en tant qu'instrument associant santé publique et environnement et offrant de ce fait un cadre approprié pour faire progresser la réalisation des droits de l'homme.

19. Une représentante de la Hongrie, l'une des Parties chefs de file pour les travaux sur l'accès équitable menés au titre du Protocole, a fait écho au discours du Rapporteur spécial. Elle a mis en avant les synergies évidentes entre les deux domaines et a souligné la pertinence des travaux sur l'accès équitable entrepris dans le cadre du Protocole depuis 2011. Elle a notamment évoqué les documents d'orientation et les outils élaborés au titre du Protocole, qui ont permis de mettre en pratique les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement dans la région paneuropéenne. Elle a également estimé que les travaux menés au titre du Protocole pouvaient aider les pays à surmonter les effets de la pandémie de COVID-19 et à en tirer des enseignements. Elle a encouragé les Parties au Protocole et les autres États à appliquer les outils favorisant l'équité et à les promouvoir activement afin de s'assurer que les mesures de lutte contre la pandémie et de reprise ne laissent personne de côté, et à les utiliser également dans le contexte de la Directive révisée de l'Union européenne sur l'eau potable.

² Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 435 (2020), p. 1 à 62.

20. Le Groupe de travail a :
- a) Pris acte des synergies et des complémentarités entre le mandat du Rapporteur spécial et les travaux sur l'accès équitable et autres travaux menés dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé ;
 - b) Préconisé un renforcement de la coopération avec le Rapporteur spécial pour appuyer la réalisation progressive des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement et a invité celui-ci à promouvoir le Protocole et à encourager l'utilisation des outils y afférents, en tant que de besoin.

IV. Le Protocole sur l'eau et la santé et la mise en œuvre de son programme de travail pour 2020-2022 dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

21. Un représentant du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a fait valoir que garantir des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène adéquats constituait la première mesure de prévention et la première ligne de défense contre la transmission des maladies infectieuses, dont la COVID-19. Il a présenté au titre de ce point de l'ordre du jour un document d'information intitulé « The Protocol on Water and Health and the COVID-19 pandemic: relevance, lessons learned and future perspectives » (Le Protocole sur l'eau et la santé et la pandémie de COVID-19 : pertinence, bilan de l'expérience et perspectives), établi par le secrétariat conjoint en coopération avec le Bureau du Protocole et les pays jouant conjointement le rôle de chefs de file pour les différents domaines d'activité. L'objectif de ce document était de souligner l'importance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans le contexte de la pandémie et de réfléchir au rôle du Protocole dans la prévention, la riposte et la reprise face à la pandémie. Compte tenu des effets importants de la pandémie sur la portée des activités du programme de travail au titre du Protocole pour 2020-2022, le document a également servi de point de départ à l'élaboration du futur programme de travail, qui sera adopté à la fin de l'année 2022. Les principales considérations relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans le contexte de la pandémie, y compris la surveillance des eaux usées pour détecter le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV-2), y sont exposées. Le rôle du mécanisme de fixation des objectifs et les priorités techniques du Protocole en matière de prévention et de préparation pour faire face à la COVID-19 et à d'autres maladies infectieuses et s'en relever sont soulignés et des propositions concrètes de mesures à prendre et d'objectifs à atteindre dans chaque domaine d'activité y sont présentées. Enfin, il est indiqué dans le document que la portée des travaux menés au titre du Protocole dans le cadre de son programme de travail actuel pour 2020-2022 a été élargie afin de soutenir les mesures d'urgence nationales et régionales face à la COVID-19 et de reprise après la pandémie. La série de webinaires sur le Protocole lancée en 2020 afin d'offrir une plateforme de partage de connaissances et de données d'expériences sur les mesures liées à la COVID-19 dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé est un exemple de ces activités élargies. S'agissant des perspectives pour les travaux futurs à entreprendre dans le cadre du Protocole, le représentant a mis en avant la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'hygiène des mains et de renforcer les capacités de surveillance des eaux usées pour la détection du SRAS-CoV-2.

22. La Présidente a ensuite invité le Groupe de travail à faire part de ses observations au sujet du projet de document. Le représentant de l'Italie a félicité le secrétariat conjoint d'avoir présenté un panorama complet de ce que le Protocole offrait pour ce qui est de la prévention et de la reprise après la pandémie. Il a tout particulièrement mis l'accent sur la question de la surveillance environnementale des eaux usées pour la détection du SRAS-CoV-2 et d'autres agents pathogènes, qui est une mesure importante pour prévenir et gérer les futures pandémies, et a suggéré que la plateforme mise en place dans le cadre du Protocole soit activement utilisée pour recueillir et échanger des données d'expériences sur ce sujet. En Italie, des analyses rétrospectives d'échantillons d'eaux usées effectuées en 2020 avaient révélé la présence du coronavirus avant l'annonce de l'épidémie, ce qui témoigne de l'efficacité de l'épidémiologie des eaux usées dans la prévention et la lutte contre les maladies. La Présidente a ensuite invité les Parties au Protocole et les autres États à examiner

le projet de document et à envoyer des observations écrites et à communiquer des études de cas le 31 mai 2021 au plus tard.

A. Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre des mesures correspondantes

23. Le Président de l'Équipe spéciale chargée de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports a rendu compte des résultats de la onzième réunion de l'Équipe spéciale, qui s'est tenue sous forme hybride à Genève, le 3 novembre 2020. Cette réunion était consacrée à l'échange de données d'expérience sur les mesures prises dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé dans le contexte de la pandémie. Les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience ont été évoqués et des suggestions ont été faites pour fixer dans le cadre du Protocole des objectifs tenant compte de la COVID-19 afin d'accroître la résilience face à la propagation de cette maladie et d'autres maladies infectieuses. Les progrès accomplis par les Parties en ce qui concerne la définition, la révision et la mise en œuvre de leurs objectifs au titre de l'article 6 du Protocole ont également été passés en revue au cours de cette réunion, et les principales caractéristiques de l'évolution mondiale et régionale en matière de suivi de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 6 ont été examinées.

24. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine et du Portugal ont annoncé que les nouveaux objectifs fixés dans le cadre du Protocole avaient été officiellement approuvés. Un représentant de l'Allemagne a indiqué que son pays était en train de revoir ses objectifs en consultation avec 16 Länder (États fédérés). Un représentant de la Tchéquie a déclaré que son pays avait procédé à une deuxième révision de ses objectifs en 2020, les aspects liés à la COVID-19 n'ayant pas été pris en compte. Les représentants de l'Arménie et du Bélarus ont annoncé avoir terminé la révision de leurs objectifs, avec le soutien du projet d'initiative élargie de l'Union européenne pour l'eau (EUWI+), et sous la direction de la CEE en coopération avec d'autres partenaires. Un représentant de la République de Moldova, elle aussi bénéficiaire du projet susmentionné, a fait état de la révision en cours d'un programme national de fixation des objectifs au titre du Protocole, compte-tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la pandémie. Un représentant de l'Azerbaïdjan a informé le Groupe de travail de la mise en œuvre de certains des objectifs du pays au titre du Protocole, tels que la révision en cours de sa norme de qualité de l'eau potable. Le président de l'Équipe spéciale a salué le travail accompli par les pays pour fixer, revoir et mettre en œuvre leurs objectifs.

25. Un représentant du secrétariat de la CEE a ensuite présenté une version de démonstration d'une plateforme qui pourrait être utilisée pour un futur système électronique de présentation des rapports au titre du Protocole, en expliquant que le secrétariat conjoint avait déjà pris contact avec des fournisseurs potentiels.

B. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

26. Une représentante de la Norvège, l'une des Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2, a indiqué que, bien que les activités de renforcement des capacités devaient se dérouler en présentiel aient été suspendues en raison de la pandémie, des progrès avaient été réalisés dans l'élaboration de supports de formation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et sur la surveillance de l'eau potable grâce à une approche fondée sur le risque. La représentante a mis en avant les leçons importantes tirées de la pandémie de COVID-19, en particulier la nécessité de maintenir un suivi efficace des systèmes d'approvisionnement en eau en temps normal et en cas d'urgence, de surveiller les installations d'alimentation en eau des bâtiments en vue de la détection de la légionellose, de contrôler l'hygiène dans différents environnements et d'effectuer une surveillance environnementale du SRAS-CoV-2 dans les eaux usées, dans le contexte de la surveillance de la santé publique. Dans le cadre des activités prévues à ce titre, une aide sera fournie à l'Azerbaïdjan en vue de la révision de sa norme de qualité de l'eau potable et de l'organisation d'un atelier sous-régional sur la surveillance de l'eau potable fondée sur le risque et d'ateliers nationaux et sous-régionaux de

renforcement des capacités sur la surveillance des maladies liées à l'eau et le contrôle de la qualité de l'eau potable. L'Estonie a confirmé qu'elle souhaitait organiser une réunion sous-régionale sur la surveillance de l'eau potable fondée sur le risque, lorsque la pandémie serait maîtrisée.

27. Un représentant du Bureau de l'OMS pour l'Europe a souligné que la surveillance de l'acide ribonucléique du SRAS-CoV-2 dans les eaux usées pouvait fournir des informations importantes complétant la surveillance syndromique de la COVID-19, qui permettaient de prendre des décisions efficaces en matière de santé publique dans le contexte de la pandémie. Il a fait le point sur les évolutions récentes et les activités menées dans ce domaine, notamment l'organisation d'une consultation d'experts sur les besoins de santé publique liés à la surveillance du SRAS-CoV-2 dans les eaux usées. Cette consultation d'experts a été organisée sous forme virtuelle par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS le 30 novembre 2020³ afin d'aider les autorités en facilitant les échanges sur l'utilisation, l'utilité et les limites de la surveillance du SRAS-CoV-2 dans les eaux usées dans une perspective de santé publique, sur la base des pratiques et des expériences de différents pays. Il a souligné que l'épidémiologie des eaux usées était un nouveau domaine, qui pourrait être inclus dans le futur programme de travail au titre du Protocole.

28. Un représentant de la Hongrie a confirmé que les travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activité appuyaient la mise en œuvre des mesures de surveillance de la santé publique et de riposte face à la pandémie. Un représentant des Pays-Bas a déclaré que son pays avait mis en place un programme national de surveillance des eaux usées début 2020 et a proposé que cette mesure soit intégrée au prochain programme de travail en tant qu'action prioritaire. Les Pays-Bas et l'OMS collaboraient à l'élaboration d'un document d'information afin que les pays et les différentes autorités compétentes puissent mieux comprendre en quoi consiste la surveillance environnementale des eaux usées.

29. Un représentant de la Hongrie a déclaré que son pays soutenait l'élaboration d'un questionnaire/d'une enquête sur les réglementations nationales et les pratiques existantes en matière d'évaluation et de gestion des risques de légionellose dans les pays de la région paneuropéenne dans la perspective de la réunion d'experts sur la prévention de la légionellose et la lutte contre cette maladie qui sera organisée à l'automne 2021, et a invité les autres pays à participer au questionnaire en ligne qui devrait être diffusé en juin 2021.

C. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

30. Le représentant de la Hongrie, l'une des Parties chefs de file pour le domaine d'activité 3, a informé le Groupe de travail des réalisations accomplies, notamment la mise au point définitive des supports de formation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, la réalisation d'un état des lieux national des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé en Hongrie et au Tadjikistan, et le lancement d'études similaires en Géorgie et au Monténégro. Il a souligné que ces activités avaient augmenté dans plusieurs pays qui communiquent des données sur les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et les établissements de soins pour l'établissement de rapports mondiaux sur les cibles 4.a, 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable (ODD). Un outil de surveillance devrait avoir été mis au point et un examen régional des données factuelles relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé avoir été effectué en 2022.

³ Voir Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe, *Rapid expert consultation on environmental surveillance of SARS-CoV-2 in wastewater: Summary report, virtual meeting – 23 July 2020* (Rapport de synthèse de la réunion virtuelle du 23 juillet 2020). Disponible à l'adresse : www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2020/rapid-expert-consultation-on-environmental-surveillance-of-sars-cov-2-in-wastewater-summary-report-2020.

31. Un représentant du Bureau de l'OMS pour l'Europe a présenté le *Rapport de situation mondiale sur les services WASH dans les établissements de santé*⁴, qui a révélé de graves lacunes dans ces services ainsi qu'en matière de nettoyage de l'environnement et de gestion rationnelle des déchets d'activités de soins. Le rapport recommandait d'intégrer l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et dans la planification et l'élaboration des budgets du secteur de la santé dans son ensemble afin de fournir des services de santé de qualité, y compris en matière de lutte contre la COVID-19 et de reprise après la pandémie, et d'améliorer le suivi et la surveillance. Les travaux menés au titre du Protocole en Hongrie, en Serbie et au Tadjikistan ont été présentés comme un exemple de meilleure pratique dans le rapport mondial, ainsi que lors d'une manifestation parallèle intitulée « Meeting the Challenge of COVID-19: Achieving Sustainable WASH-safe Health-care Facilities in the 2020s » (Faire face à la COVID-19 grâce à des établissements de santé durables et sûrs dotés de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les années 2020), organisé lors de la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé (21 mai 2020).

32. Le représentant du Bureau de l'OMS pour l'Europe a également annoncé la tenue prochaine d'un webinaire sur l'hygiène des mains, qui se tiendra le 21 avril 2021 dans le cadre d'une série de webinaires techniques organisés au titre du Protocole et dont le but est de renforcer la mise en œuvre de l'initiative mondiale « Hygiène des mains pour tous » de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'intensifier les actions nationales et régionales visant à garantir une hygiène des mains universelle.

33. Des représentants de différents pays ont informé le Groupe de travail des activités en cours et des activités qu'il est prévu de mener pour améliorer l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé et dans les écoles et ont partagé leur expérience de l'utilisation des outils élaborés au titre du Protocole et de mise en pratique des recommandations techniques de l'OMS/UNICEF concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène des mains en matière de prévention et de lutte contre la COVID-19. Un représentant du Bélarus a confirmé que son pays était disposé à accueillir une réunion sous-régionale sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles en juillet 2021. Un représentant de la Géorgie a déclaré que son pays appliquait les orientations provisoires de l'OMS et de l'UNICEF sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans le contexte de la COVID-19⁵ et qu'il avait effectué une analyse du cadre directif et une évaluation de la situation en la matière dans les établissements de soins. Un représentant du Monténégro a déclaré que son pays prévoyait également d'entreprendre une telle évaluation en 2021. Un représentant de la Macédoine du Nord a déclaré qu'un tableau de bord en ligne sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles avait été mis au point en adaptant la liste de contrôle élaborée par le Bureau de l'OMS pour l'Europe, que la collaboration avec le Ministère de l'éducation et l'inspection des établissements scolaires progressait et que des sessions de formation avaient été organisées à l'intention des enseignants.

D. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

34. Une représentante de l'Allemagne, l'une des Parties chefs de file pour le domaine d'activité 4, a informé le Groupe de travail des réalisations et des activités en cours, notamment de l'achèvement et du lancement d'une publication intitulée *Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services* (Coûts et financement des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement)⁶. Elle a noté que la pandémie avait suspendu les activités de renforcement des capacités devant être menées en présentiel au profit d'activités de réflexion, parmi lesquelles une analyse des informations relatives aux politiques, aux objectifs et à la gestion des petits systèmes, qui a été soumise dans le cadre du quatrième cycle de présentation des rapports ; la mise à jour du guide pratique pour

⁴ OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Rapport de situation mondiale sur les services WASH dans les établissements de santé : les impératifs premiers* (Genève, OMS, 2020).

⁵ « Eau, assainissement, hygiène et gestion des déchets pour le SRAS-CoV-2, le virus à l'origine du COVID-19 », 29 juillet 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/publications/item/WHO-2019-nCoV-IPC-WASH-2020.4>.

⁶ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe)/Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) (Danemark, OMS/Europe, 2020).

l'élaboration de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et la mise au point de supports de formation sur ces activités.

35. Un représentant des Pays-Bas a informé le Groupe de travail d'un projet de deux ans sur la planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement en appui à la mise en œuvre des domaines d'activité relatifs aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à la gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les Pays-Bas étaient chargés de la direction technique du projet et la Serbie de son exécution, et le projet a bénéficié d'un financement du Programme de conseil et d'assistance du Ministère fédéral allemand de l'environnement et du soutien du Bureau de l'OMS pour l'Europe.

36. Un représentant de la Serbie a en outre informé le Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des services d'assainissement sur site entrepris en juin 2020, et a indiqué que les premiers résultats de l'analyse des politiques révélait l'absence de dispositions législatives régissant les installations d'assainissement sur site (concernant par exemple le transport et le traitement des boues fécales) et l'insuffisance des capacités permettant d'assurer un suivi et une surveillance réguliers. Une réunion d'experts sur l'assainissement dans la région paneuropéenne devrait se tenir à l'automne 2021.

E. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

37. Les représentants des Pays-Bas, l'une des Parties chefs de file du domaine d'activité 5, ont présenté les progrès réalisés et les activités en cours, notamment l'organisation de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques (en collaboration avec le domaine d'activité 7), l'élaboration d'une note d'orientation sur l'assainissement dans la région paneuropéenne ainsi que le projet susmentionné de planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement. Les demandes d'organisation d'ateliers de renforcement des capacités en matière d'établissement de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau ont été laissées provisoirement sans suite dans plusieurs pays (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Monténégro) et des plans de suivi individuels seront élaborés au cours de réunions tenues sous forme virtuelle ou en présentiel, en fonction de l'évolution de la pandémie. Parmi les autres activités prévues figurent l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts consacrée à l'assainissement sur site et la tenue d'une table ronde sur la résilience des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la région paneuropéenne, en collaboration avec le domaine d'activité 7.

38. Un représentant du secrétariat de l'OMS a rendu compte des faits nouveaux importants relatifs à la Directive révisée de l'Union européenne sur l'eau potable, publiée en décembre 2020, dont la version actuelle fait mention du Protocole sur l'eau et la santé, prévoit l'obligation d'appliquer une approche fondée sur les risques pour les approvisionnements en eau potable (comme les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau) et contient de nouvelles dispositions visant à garantir l'accès à l'eau potable. Il a été noté que le Protocole était l'outil parfait pour aider les pays à adopter une approche fondée sur les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, complétant ainsi la Directive révisée de l'Union européenne sur l'eau potable.

39. Un représentant de l'Italie a rendu compte de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, obligatoire depuis 2017, et des problèmes particuliers que cela représente pour les petits systèmes. La réglementation nationale était alors en cours de révision et plus de 1 000 chefs d'équipe chargés des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau étaient formés dans le cadre de programmes spéciaux.

F. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement

40. La représentante de la France, l'une des deux Parties chefs de file pour le domaine d'activité relatif à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, a présenté les progrès réalisés et les principaux résultats obtenus depuis la cinquième session de la Réunion des

Parties au Protocole (Belgrade, 19-21 novembre 2021). Elle a notamment informé les participants des résultats de la sixième réunion du Groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (en ligne, les 24 et 25 mars 2021) au cours de laquelle l'accent a été mis sur la pertinence et l'utilité, pour la mise en œuvre de la Directive révisée de l'Union européenne sur l'eau potable, des outils élaborés dans le cadre du Protocole afin de garantir un accès équitable. Dans cette directive, le Protocole est présenté en tant qu'outil « pour évaluer le contexte général et établir un état des lieux en matière d'accès à l'eau et pour définir les mesures nécessaires en vue d'améliorer l'équité en matière d'accès de tous aux eaux destinées à la consommation humaine ». Lors de cette réunion, la nécessité de continuer à viser l'accessibilité économique de l'eau et de l'assainissement dans la région a également été soulignée.

41. Le représentant du Bélarus a ensuite rendu compte des activités entreprises pour donner suite à l'auto-évaluation relative à l'accès équitable qui s'est conclue en 2020 et dont les conclusions ont été prises en compte dans les nouveaux objectifs fixés au titre du Protocole. Le représentant de l'Arménie a fait état de la mise en œuvre du plan d'action de son pays pour un accès équitable, dans le cadre duquel une proposition précise de modification de la législation sur l'eau pour une meilleure prise en considération des questions d'équité a été soumise au Gouvernement pour approbation. Un projet visant à analyser les questions d'accessibilité économique pour introduire des tarifs sociaux en Arménie a également été mis en œuvre grâce au Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

42. Le représentant du Monténégro a fait état de plans visant à entreprendre un exercice d'auto-évaluation sur l'accès équitable d'ici à la fin de l'année 2021.

43. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté le plan annoté du projet de brochure intitulée « Making water and sanitation affordable for all: Good practices to ensure the affordability of drinking water supply and sanitation services in the pan-European region » (Rendre l'eau et l'assainissement abordables pour tous : bonnes pratiques pour veiller à l'accessibilité économique des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la région paneuropéenne), dont la version finale devrait être établie à la fin de l'année 2021.

G. Amélioration de la résilience face aux changements climatiques

44. Un représentant de l'Italie, l'une des Parties chefs de file pour le domaine d'activité relatif à l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, a présenté les progrès accomplis et les activités en cours. Le Groupe de travail a notamment été informé des conclusions de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques grâce à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière, organisé à Genève en coopération avec la Convention sur l'eau (sous forme hybride), du 29 au 31 mars 2021, et des projets d'organisation d'une table ronde sur le renforcement de la résilience des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement face aux changements climatiques dans la région paneuropéenne (provisoirement prévue les 31 janvier et 1^{er} février 2022).

45. À cet égard, un représentant du secrétariat de la CEE a présenté la note d'information relative à la table ronde susmentionnée, qui a été établie par un consultant avec l'appui du secrétariat conjoint, et examinée par les Parties chefs de file. Dans cette note, l'accent est mis sur les effets des changements climatiques sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la région paneuropéenne, sur la relation entre les dispositions juridiques du Protocole et les changements climatiques et sur la prise en compte des questions liées aux changements climatiques dans les domaines de travail techniques du Protocole. Enfin, la manière dont le Protocole soutient les cadres mondiaux pour l'action climatique y est examiné et des thèmes de discussion sont proposés pour la table ronde qui se tiendra en 2022. La Présidente a invité le Groupe de travail à examiner ce document et à envoyer des observations écrites et des contributions le 31 mai 2021 au plus tard.

H. Assistance en vue de l'application du Protocole au niveau national

46. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Groupe de travail de l'aide apportée concernant l'application du Protocole et la fixation d'objectifs au niveau national par les dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'eau organisés dans le cadre du projet d'initiative élargie de l'Union européenne en faveur de l'eau (EUWI+) en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi que de l'appui à l'adhésion fourni au Kazakhstan dans le cadre du nouveau projet de dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale, également financé par l'Union européenne. Les dialogues sur les politiques nationales ont également soutenu les auto-évaluations en matière d'accès équitable dans plusieurs pays, les plus récentes ayant été effectuées en Ukraine et en République de Moldova.

47. Le représentant du Bélarus a fait savoir que les objectifs qui avaient été révisés dans le cadre du projet d'initiative élargie de l'Union européenne en faveur de l'eau devaient être adoptés officiellement à la suite d'une consultation interministérielle.

48. Le secrétariat de l'OMS a informé le Groupe de travail de l'assistance technique fournie grâce aux ressources du budget ordinaire, par l'intermédiaire des accords biennaux de collaboration entre le bureau de l'OMS pour l'Europe et les ministères de la santé. Au cours de la période 2020-2021, des accords de collaboration biennaux ont été mis en œuvre dans plus de 15 pays dans différents domaines thématiques pertinents pour les travaux du Protocole, tels que l'amélioration de l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel, la gestion sûre des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, le renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau et des maladies liées à l'eau, et l'amélioration de la gouvernance en matière d'eau et d'assainissement.

I. Procédure d'examen du respect des dispositions

49. Le Vice-Président du Comité d'examen du respect des dispositions a rendu compte des activités menées et des progrès réalisés par le Comité depuis la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole, en particulier en ce qui concerne l'examen du respect de l'obligation de fixer des objectifs et des dates cibles au titre du Protocole, le projet de nouveau processus de consultation avec la Fédération de Russie et les activités de sensibilisation à la procédure d'examen du respect des dispositions, notamment grâce à un webinaire consacré à la question organisé dans le cadre de la série de webinaires sur le Protocole.

Décisions

50. Les décisions relatives au point 4 de l'ordre du jour ont été résumées comme suit : le Groupe de travail a :

a) Reconnu les efforts déployés par les Parties et d'autres États pour promouvoir les mesures relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène afin de prévenir la COVID-19, de limiter sa propagation et de s'assurer que personne ne soit laissé de côté, et a encouragé les Parties et autres États à poursuivre ces efforts et à les renforcer en s'appuyant sur le Protocole sur l'eau et la santé, les outils élaborés dans ce cadre, les mécanismes nationaux élaborés pour sa mise en œuvre et le programme régional pour la promotion de l'échange de données d'expérience en la matière ;

b) Noté la pertinence du document intitulé « The Protocol on Water and Health and the COVID-19 pandemic: Relevance, lessons learned and future perspectives » (Le Protocole sur l'eau et la santé et la pandémie de COVID-19 : pertinence, bilan de l'expérience et perspectives), publié en temps opportun, a invité les participants et autres parties prenantes à envoyer leurs commentaires et à communiquer d'éventuelles études de cas le 31 mai 2021 au plus tard, et a chargé le secrétariat conjoint, avec le soutien du Bureau, d'en établir une version définitive ;

c) Décidé d'élargir le champ d'application du programme de travail au titre du Protocole afin d'y inclure la prévention et la lutte contre la COVID-19 et la reprise après la pandémie et a demandé au secrétariat conjoint de prendre les dispositions nécessaires, le cas échéant ;

d) Remercié toutes les Parties chefs de file pour leur rôle moteur, pour les résultats obtenus et pour leur soutien continu aux activités relevant de leurs domaines d'activité respectifs ;

e) Félicité l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports ainsi que le Comité d'examen du respect des dispositions d'avoir fait avancer les processus de définition des objectifs et d'établissement de rapports au titre du Protocole, a félicité la Bosnie-Herzégovine, le Portugal et l'Espagne d'avoir fixé des objectifs et l'Arménie, le Bélarus et la Tchéquie d'avoir révisé leurs objectifs au titre du Protocole. Il a également salué les progrès substantiels réalisés par l'Allemagne et la République de Moldova en ce qui concerne la révision de leurs objectifs ;

f) Approuvé la proposition de mise au point d'un système d'établissement de rapport en ligne présentée par le secrétariat et a chargé celui-ci de s'atteler à la mise en place dudit système en coopération avec le Bureau ;

g) Salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole au niveau national dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, a remercié l'Union européenne pour son soutien et a encouragé l'Union européenne et les autres donateurs à continuer d'appuyer financièrement les travaux menés dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales dans ces régions ;

h) Exprimé sa reconnaissance pour l'appui continu à la mise en œuvre du programme de travail et l'aide aux pays fournis dans le cadre des accords biennaux de collaboration de l'OMS ;

i) Appelé les pays à continuer d'appliquer et à intensifier les mesures relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène énoncées dans la résolution 73.1 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la riposte à la COVID-19⁷ et dans le cadre de l'initiative mondiale « hygiène des mains pour tous » de l'OMS et de l'UNICEF ;

j) Noté que la surveillance environnementale des eaux usées pour la détection du SRAS-CoV-2 et d'autres agents pathogènes était un nouveau domaine de travail relevant du Protocole, et notamment de son article 8 ;

k) Reconnu que l'intégration de l'eau et de l'assainissement dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques était essentielle pour renforcer la résilience des économies et des sociétés et améliorer la santé et le bien-être ;

l) Accueilli avec satisfaction les conclusions de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques grâce à l'amélioration de la gestion de l'eau aux niveaux national et transfrontière organisé sous forme hybride à Genève, du 29 au 31 mars 2021 et demandé au secrétariat conjoint de transmettre ces conclusions au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue de leur présentation à la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session, qui se tiendra à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 31 octobre au 12 novembre 2021 ;

m) Approuvé les projets proposés concernant les travaux futurs dans différents domaines d'activité pour la période 2021-2022.

⁷ WHA 73.1.

V. Session spéciale sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement

51. La session spéciale sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement a été l'occasion de réfléchir à la manière d'attirer les investissements et de combler le déficit de financement dont souffre le secteur de l'eau et de l'assainissement dans la région paneuropéenne et au-delà.

52. Stef Smits (Centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC), Pays-Bas) a prononcé un discours liminaire sur les principales stratégies et les éléments constituant une approche durable du financement des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Le déficit de financement à combler pour atteindre les objectifs en matière d'eau et d'assainissement a été jugé élevé dans de nombreux pays ; il convient donc de prendre des dispositions de base pour remédier à la situation, notamment en élaborant une stratégie et des réglementations nationales appropriées, en s'assurant que les activités des prestataires de services sont conformes aux attentes et en fournissant les financements et les investissements voulus. Une stratégie efficace de financement du secteur devrait être fondée sur une évaluation des coûts actuels et des sources de financement des services d'eau potable et d'assainissement, ainsi que sur une analyse du déficit de financement, et recenser les moyens permettant de combler ce déficit et de réduire les coûts.

53. Une table ronde a été organisée sur les perspectives pour l'analyse des besoins de financement et la mobilisation des fonds compte tenu des ambitions du Programme 2030 et de la pandémie. Un représentant de l'OMS a présenté l'initiative TrackFin, qui vise à développer des comptes Eau, assainissement et hygiène (comptes WASH) afin de suivre le financement de ces services au niveau national et à faciliter la prise de décisions fondée sur des données probantes. L'intervenant du Ministère de la santé et du développement social du Kirghizistan a présenté son expérience de l'application de la méthode TrackFin de l'OMS, qui a permis, pour la première fois, d'avoir une vue d'ensemble des principaux acteurs et des flux financiers dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et du développement des comptes WASH dans le pays. Un représentant de l'OCDE a souligné qu'il importait de définir des stratégies de financement réalistes et solides, d'investir dans la fourniture de services et de disposer de flux de revenus stables. Une représentante de la Banque mondiale a souligné les enseignements à tirer du point de vue de l'action, les principaux problèmes auxquels font face les pays d'Europe du Sud-Est pour mobiliser un financement adéquat pour le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et la nécessité de prendre des mesures ciblées pour parvenir à un accès universel aux services d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux usées, ce qui nécessite un financement accru du secteur. Elle a également noté qu'il importait d'entreprendre une évaluation systématique pour bien connaître les flux et les sources de financement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et de mettre en place une planification financière stratégique sous l'égide des gouvernements.

54. Le Groupe de travail a :

a) Reconnu les problèmes et les déficits de financement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène qui doivent être pris en compte dans les futurs programmes de travail élaborés en application du Protocole sur l'eau et la santé ;

b) Demandé aux pays de prendre des mesures concrètes, notamment d'effectuer des évaluations systématiques du financement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et d'élaborer et d'appliquer des stratégies et des méthodes innovantes pour l'augmenter ;

c) Demandé aux donateurs d'accroître leur soutien financier au secteur de l'eau dans la région paneuropéenne, compte tenu de l'ampleur considérable du déficit de financement pour atteindre l'ODD n° 6 conformément au Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 ;

d) Encouragé les pays à utiliser les outils et les documents d'orientation élaborés dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé, en particulier la publication intitulée *Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services* (Coûts et financement des

petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement), ainsi que d'autres outils mis à disposition par les partenaires concernés.

VI. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail pour 2020-2022

55. Le secrétariat conjoint a informé le Groupe de travail de la situation financière relative à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole, en particulier s'agissant des contributions reçues des Parties et des dépenses engagées pendant la période considérée. Le Groupe de travail a également reçu un tableau d'ensemble des besoins en ressources jusqu'à la sixième session de la Réunion des parties (provisoirement prévue du 15 au 17 novembre 2022).

56. Il a été indiqué que, si la tendance générale était positive, grâce à la contribution de plusieurs nouvelles Parties et à la réalisation d'économies du fait de la pandémie, les ressources financières affectées à l'application du Protocole étaient clairement insuffisantes pour que le secrétariat conjoint puisse disposer des ressources humaines nécessaires pour appuyer comme il convient toutes les activités menées au titre du Protocole. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail avaient été rendus possibles grâce aux contributions des Parties et au financement croisé provenant d'autres sources.

57. La Présidente du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole a indiqué que quelques Parties supplémentaires contribuaient actuellement à la mise en œuvre du programme de travail et a invité les autres Parties à apporter une contribution financière et en nature. Elle a également signalé que le Bureau du Protocole étudiait les moyens de mobiliser des financements suffisants pour les activités menées au titre du Protocole, notamment en incitant les donateurs à soutenir les travaux relatifs à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé.

58. Le directeur de la Division de l'environnement de la CEE a ensuite informé le Groupe de travail qu'en raison de l'absence d'un soutien ferme du Comité exécutif de la CEE et de l'approche fondée sur la croissance zéro du budget ordinaire de l'ONU préconisée par certains États membres de la CEE, la demande formulée par la Réunion des Parties à sa cinquième session visant à disposer de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'ONU pour le Protocole⁸ n'avait pas été approuvée par le Comité exécutif à sa 112^e réunion (Genève, 14 décembre 2020) et resterait donc lettre morte. Il a indiqué que, compte tenu de la situation actuelle, la seule solution était de financer le poste P-4 prévu dans le programme de travail du Protocole au moyen de ressources extrabudgétaires devant être fournies par les Parties au Protocole.

59. Le représentant du Bureau de l'OMS pour l'Europe a informé le Groupe de travail qu'en plus des contributions versées par les Parties, le Bureau régional de l'OMS avait mobilisé d'importantes contributions volontaires supplémentaires grâce aux accords de collaboration biennaux, à l'Allemagne et au Siège de l'OMS pour couvrir les frais de personnel et plusieurs activités prévues dans le cadre du programme de travail du Protocole.

60. Un représentant de l'Allemagne a confirmé que son pays financerait un poste d'administrateur/administratrice auxiliaire au secrétariat de la CEE afin de renforcer l'équipe et qu'il continuerait à fournir des contributions financières et en nature en appui au domaine d'activité 4. Un représentant du Luxembourg a regretté que la demande de ressources au titre du budget ordinaire n'ait pas été approuvée et a confirmé son intention de continuer à fournir une contribution non préaffectée au fonds d'affectation spéciale du Protocole. Un représentant de la Norvège a également confirmé que son pays continuerait d'apporter une contribution financière régulière aux travaux menés dans le cadre du Protocole. Enfin, un représentant de la Roumanie a indiqué que son pays allait également tenter de mobiliser des fonds pour le Protocole, qu'il considérait comme un instrument de reprise après la pandémie.

⁸ ECE/MP.WH/19-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06, par. 97 d).

61. Le Groupe de travail a :
- a) Pris note des rapports sur les contributions, les dépenses et les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2020-2022 ;
 - b) Remercié les Parties et les autres États ayant fourni des contributions financières directes et en nature pour la mise en œuvre du programme de travail ;
 - c) Regretté que la demande de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'ONU n'ait pas été approuvée ;
 - d) Appelé toutes les Parties, les autres États et les organisations concernées à remédier au déficit de financement en contribuant financièrement à la mise en œuvre des activités du programme de travail pour 2020-2022 et à garantir un financement stable et fiable des dépenses de personnel du secrétariat conjoint.

VII. Date et lieu de la treizième réunion

62. Le secrétariat a annoncé que la treizième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé devait en principe se tenir à Genève les 26 et 27 avril 2022.
-